

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 27 juillet 2022

<i>Date de convocation : 21/07/2022</i>	<i>Date d'affichage : 21/07/2022</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 11</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 14</i>

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, L. RICHARD, F. POIRIER, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MOREL, M. COLLET, D. DEVEZE

Absents excusés : G. ROYER ayant donné pouvoir à A. GAYETANO, A. DEHENRY ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, V. MAINIER, M. MIRANDA ayant donné pouvoir à F. ION

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/06/2022
- 3- CONVENTION FINANCIERE SDEY : Travaux sécurisation Route de Nailly
- 4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME - Avis sur le projet de PLUi-H de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- 5- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- 6- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Laure RICHARD est désignée secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/06/2022

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) CONVENTION FINANCIERE AVEC SDEY : Travaux de sécurisation route de Nailly

M. le Maire expose que la convention financière avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) fait suite à la nécessité de faire une tranchée pour le passage de la fibre entre le poste électrique du bas de Nailly jusqu'à la rue Mozart.

Les fils électriques étant dits « fils nus » (réseau ancien) dans cette partie du village, leur enfouissement est pris à 100 % par le SDEY. Il s'agit, en effet, dans ce cas de travaux sécurisation.



L'enfouissement des réseaux de l'éclairage public et de l'eau pluviale (hormis les avaloirs) est pris à 100 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Seulement une partie du réseau téléphonique (30 %) reste à la charge de la commune soit 16 645,50 €. Les 70 autres pour cent sont pris en charge par le SDEY.

Le nouveau revêtement de la route sera effectué par le Département.

En conclusion, la commune peut bénéficier d'un enfouissement des réseaux secs et d'un nouvel enrobé sur cette partie de village à moindre coût.

Le montant total des travaux, tous intervenants confondus (hors Département) se monte à environ 500 000 €.

Malheureusement, l'enfouissement d'un réseau d'eau neuf ne pourra pas se faire en même temps car les travaux ne sont pas budgétés au SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est/Sources des Salles).

D2022-07-038 : Ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière 22S7006ERSE1-ERRT1.

- **S'ENGAGE**, pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

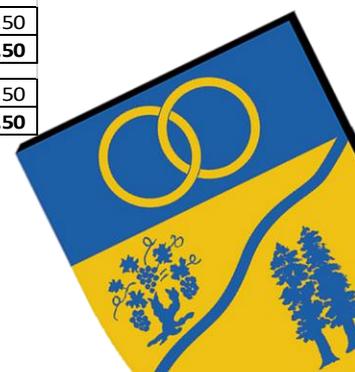
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Cette opération nécessite des modifications budgétaires. Ainsi,

D2022-07-039 : le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes :

EN FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	chapitre 011	article 605	Achats de matériel, équipements et travaux	55 485,01
	chapitre 023	article 023	Virement à la section d'investissement	- 16 645,50
			Total	38 839,51
RECETTES	chapitre 74	article 74718	Participations autres	38 839,51
			Total	38 839,51
EN INVESTISSEMENT				
DEPENSES	chapitre 21	article 2116	Cimetières	- 16 645,50
			Total	- 16 645,50
RECETTES	chapitre 021	article 021	Virement de la section d'exploitation	- 16 645,50
			Total	- 16 645,50



V. PRUD'HOMME demande à quand l'enfouissement dans les anciens quartiers du village.

M. le Maire explique que l'enfouissement coûte très cher. Dans le cas précédemment discuté, on profite des aides car le réseau électrique est en « fils nuls ».

J. FOURMEAUX soumet l'idée de faire faire des études pour connaître les montants.

Pour M. le Maire, s'il devait y avoir une priorité ce serait la rue Mozart et la fin de la rue des Seigles et la route de Nailly

4) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME : avis sur le projet de PLUi-H de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

L'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son volet Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais suit son cours. Une enquête publique se déroulera 33 jours consécutifs du lundi 22 août 2022 au 23 septembre 2022 (l'avis d'enquête est publié sur le panneau d'affichage de la mairie).

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet arrêté portant institution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) du Grand Sénonais et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document ou acte lié à cette affaire.

5) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Des éléments en pin de la charpente de l'abri sanitaire sont à changer faute de ne pas avoir été entretenus. Nous attendons le devis (entre 7 000 / 8000 €).

Un arbre est tombé dans la cour de la mairie heureusement il n'y avait personne en dessous.

La fête du 16 juillet et le feu d'artifice se sont bien passés et ont de bons retours. Un grand merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux associations.

Nous déplorons encore des incivilités dans notre commune. Certains jeunes du village laissent leurs déchets devant l'école, détériorent les plots et ont mis le feu à l'arbre que nous venons de planter.

Il y a un problème de stationnement sur la route de Nailly. Il faut faire un effort pour ne pas encombrer les trottoirs avec les voitures afin de laisser la place aux piétons.

6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

F. ION : La dernière analyse de l'eau sur la Commune est bonne mais afin de la préserver et de l'améliorer le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est/Sources des Salles) va mandater une entreprise pour :

- dans un premier temps, étudier et connaître les différentes alimentations de la source (infiltrations, écoulements souterrains),



- dans un second temps : trouver des solutions pour améliorer la qualité de l'eau comme la modification des cultures avoisinantes etc...

V. MOREL : qui entretient l'Eglise ?
Ce sont la Commune et des bénévoles.

A. GAYETANO : Rappel des prochaines festivités : « Garçon, la note ! » le 18 août 2022 et le vide greniers le 11 septembre 2022.

Séance levée 20h05

Courtois sur Yonne le 18/08/2022



**Buvette et
Restauration sur place**

**GRAND
VIDE
GRENIERS**

**À COURTOIS
SUR
YONNE**

2,50€
le
mètre
(Longueur minimum
4 mètres)

Buvette & restauration rapide sur place

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

De
6h00
à
18h00

Sur le terrain de foot

*Une boisson chaude et
une viennoiserie
offertes par inscription*

OUVERT AUX PROFESSIONNELS (carte professionnelle obligatoire)
ET AUX PARTICULIERS

Réservez votre emplacement à la mairie de Courtois sur Yonne
Par courrier avec le bulletin d'inscription ou directement en mairie
par mail accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr
ou 03 86 97 01 65

